

Luxembourg, le 3 août 2020

Objet: Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique. (5575HIR)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(24 juillet 2020)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet de fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique.

L'ensemble des mesures réglementaires telles que proposées a vocation à s'appliquer à partir de la rentrée scolaire 2020/2021.

En bref

- La Chambre de Commerce approuve le projet de règlement grand-ducal sous avis et demande à recevoir les grilles horaires dès que ces dernières seront finalisées.

Au vu de la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît le Grand-Duché du Luxembourg, les agents en charge d'élaborer lesdites grilles, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique, ont, selon l'exposé des motifs, dû prioritairement se vouer à la gestion de la crise et n'ont, de ce fait, pas pu finaliser les grilles horaires en temps utile.

La procédure d'urgence est invoquée afin de garantir la publication du règlement grand-ducal avant la rentrée scolaire 2020/2021.

Etant donné que selon les auteurs du présent règlement grand-ducal il s'agit pour l'essentiel d'apporter des corrections mineures au niveau des notes explicatives en bas des grilles horaires, la Chambre de Commerce peut marquer son accord à ce projet de règlement grand-ducal. Elle souhaite néanmoins obtenir une copie desdites grilles horaires dès que ces dernières seront finalisées.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autres remarques spécifiques à formuler relatives au projet de règlement grand-ducal sous avis.

¹ [Le lien vers le texte du projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

HIR/NMA